



5 janvier 2021

COMMUNIQUÉ

Aux curés et aux administrateurs

Comme vous le savez, le premier ministre Blaine Higgs a annoncé que le Nouveau-Brunswick passe à la phase orange à minuit ce soir.

Voici les exigences du plan de rétablissement de la province :

Célébrations dominicales :

- Les lieux de culte peuvent mener leurs activités conformément à leur plan opérationnel relatif à la COVID-19.
 - Les services religieux en personne sont limités à 50 personnes – ou moins selon la taille des installations – et
 - les gens doivent respecter la distanciation physique de deux mètres.
 - Le port continu du masque est requis.
 - Il n'est pas permis de chanter.

Funérailles, mariages et autres célébrations :

- Les autres activités religieuses, les funérailles, les célébrations de la vie, les cérémonies de mariage, les réceptions et les rassemblements sociaux qui ont lieu à l'intérieur et qui rassemblent plus de 25 personnes sont interdits. Cela inclut les célébrations des baptêmes.

Espérons que ces directives contribueront à contenir cette nouvelle vague du COVID-19 et rassureront tous les fidèles qui viennent célébrer avec nous le Jour du Seigneur ou d'autres célébrations.